



Réseau de transport d'électricité

**GESTIONNAIRE
DU RESEAU TRANSPORT ELECTRICITE**

Centre Maintenance TOULOUSE

G.M.R. PYRENEES

Liaison aérienne à 63 000 volts

PAMIERS - SAVERDUN

PLAN PARCELLAIRE

(Extrait au 1/2500)

Remplacement du support n°30

DEPARTEMENT DE L'ARIEGE (09)


COMMUNE DE VILLENEUVE DU PAREAGE


Section : ZC

Parcelle : 93

Légende:

 Axe liaison électrique

 Support projeté

 Support à déposer

Indice : A

RTE - C D I TOULOUSE

82, CHEMIN DES COURSES
BP 13731
31037 TOULOUSE Cedex

EIFFAGE ÉNERGIE SYSTÈMES

Département Lignes
6061 Chemin des Canaux
30132 CAISSARGUES



PLAN N° T-TP-PAMI5L31SAVE5-LAPP-PAMI5-SAVE5-VILLENEUVE DU PAREAGE-B2

Liaison aérienne à 63 000 volts

PAMIERS - SAVERDUN

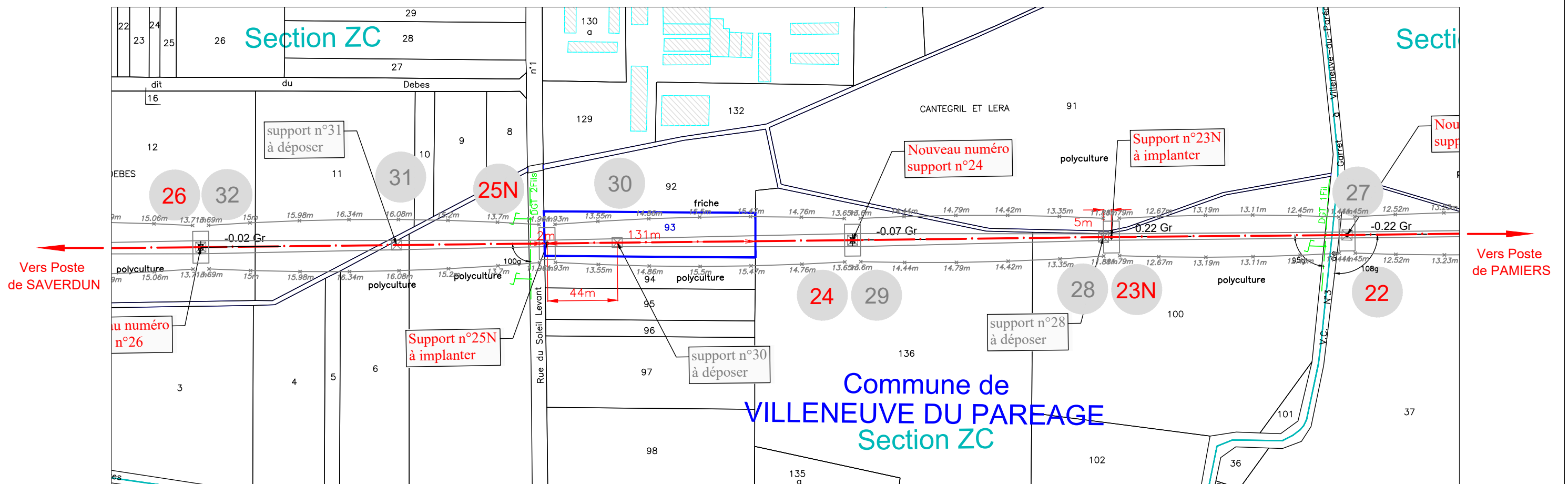
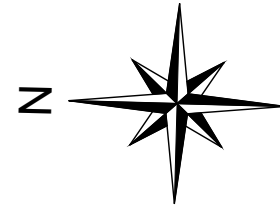
Extrait de plan parcellaire au 1/2500 ème
COMMUNE DE VILLENEUVE DU PAREAGE

NOM : Mme LUSCAN FABRIENNE CATHERINE
Mme SEGUELA MARIE ROSE
Mme LAVIGNE GHISLAINE
M. SEGUELA ERIC

Pour accord le :
Pour accord le :
Pour accord le :
Pour accord le :

Signature :
Signature :
Signature :
Signature :

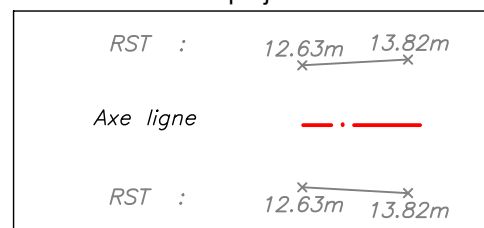
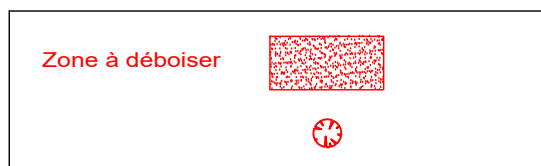
En qualité de : Propriétaires
Reconnaissent avoir reçu un exemplaire du présent extrait du plan parcellaire.



Système de coordonnées : RGF 93

LEGENDE

Zones de déboisement projetée avec câble existant



Pour le cas où le propriétaire ferait des travaux, quelle que soit leur nature, dans la bande de servitude de la ligne aérienne ou à proximité de cette bande, il devra déposer

une Déclaration de projet de travaux (DT) et une Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), conformément à la réglementation en vigueur.